

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-108

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	<p>Conseil du 30 janvier 2026</p>	<p>Délibération</p>
	<p>Direction de l'Urbanisme</p> <p>Service Projet Urbain</p>	<p>N° 2026-108</p>

Attribution d'une subvention à la commune d'AMBARES et LAGRAVE pour la réalisation d'un terrain synthétique de football au titre des quartiers de gare en application de la délibération n°2024 - 268 du 7 juin 2024 - Décision - Attribution

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2024-268 du 7 juin 2024, un plan d'actions en faveur de la production de logements a été adopté se déclinant en dix axes reposant sur trois piliers :

- 1/ aider les communes volontaires qui produisent du logement en accompagnant financièrement la réponse aux besoins en équipements et espaces publics, tout en poursuivant l'effort de solidarité urbaine dans les nouveaux quartiers politiques de la ville (4 axes),
- 2/ accompagner plus fortement la production de logement locatif social, y compris par des actions expérimentales et innovantes (3 axes),
- 3/ mieux coopérer et identifier les leviers d'actions en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux (3 axes).

Dans la continuité des travaux de l'incubateur des projets d'aménagement menant des réflexions stratégiques et prospectives, les secteurs autour des futures gares du RER métropolitain font l'objet d'une attention particulière. En effet, les capacités de mutation foncière et de densification dans ces secteurs sont suffisamment importantes pour estimer que ces périmètres constituent une réserve de production de logements neufs pour plusieurs d'entre elles et justifieront de la mise en place d'opérations d'aménagement métropolitain.

L'axe 4 de la délibération propose ainsi l'accompagnement financier de Bordeaux Métropole à la réalisation ou la requalification d'équipements de proximité pour les communes volontaires qui produisent du logement dans les futurs secteurs d'urbanisation autour des gares du RER métropolitain.

La commune d'Ambarès et Lagrave est concernée, à double titre, par le programme métropolitain des quartiers de gare avec les pôles d'échanges multimodaux de la Gorp et de Lagrave. Le quartier de Lagrave prévoit ainsi la construction de 750 logements, alors que celui de La Gorp offre une capacité moyenne de développement estimé à 600 logements à ce stade de réflexion.

La commune souhaite anticiper l'accueil des nouvelles populations à travers la construction d'un nouveau terrain synthétique situé sur le site Lachaze. Elle y dispose d'un complexe sportif qui accueille aujourd'hui un tissu associatif local très dynamique (plus de 3300 licenciés et 26 sections sportives). Les équipements sportifs existants ne permettent plus de répondre au développement de nouvelles activités ou à l'accueil de nouvelles sections. Le taux d'occupation de ces équipements tangente les 100%, ce qui amène la commune à refuser des créneaux aux sections sportives.

Dans ce contexte, la commune souhaite réaliser un nouveau terrain de football synthétique au complexe sportif Lachaze et a déposé un dossier de demande de financement auprès de la Métropole selon le plan de financement du projet suivant :

Financeurs	Montants en €	En %
Etat : subvention ANS	230 000,00 €	18.9%
Etat : subvention DETR	175 000,00 €	14.4%
Bordeaux Métropole	200 000,00 €	16.4%
Fonds d'aide au football amateur	50 000,00 €	4.1%
Ville d'Ambarès et Lagrave (maître d'ouvrage)	561 602,00 €	46.2%
Montant Total (travaux et honoraires)	1 216 602,00 €	100%

A l'issue de l'instruction de la demande, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande de la commune et par conséquent d'attribuer la subvention maximale de 200 000€ (sur la base d'un montant de travaux subventionnable de 1 000 000€) qui sera versée selon les termes de la convention jointe.

Au regard de l'avancement de la réflexion, il est important de délibérer en l'état des dispositions définies dans l'axe 4. Toutefois, il sera nécessaire de préciser les modalités de cet accompagnement dans le cadre d'un règlement d'intervention ad hoc, en corrélation du futur plan d'actions du programme des quartiers de gare attendu à l'été 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5215-26 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de participation financière des Communautés urbaines aux projets d'équipements de leurs communes membres, ainsi que l'article L5717-7 le rendant applicable aux Métropoles,

VU la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la définition de l'intérêt métropolitain des opérations d'aménagement menées par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2024-268 du 7 juin 2024 relative au plan d'actions en faveur de la production de logements,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la demande déposée par la commune,

CONSIDERANT que la demande entre bien dans les critères d'attribution prévus à l'annexe 4 de la délibération du 7 juin 2024, à savoir la réalisation ou requalification d'équipements de proximité pour répondre aux besoins des nouveaux habitants des secteurs d'urbanisation autour des gares,

DECIDE

Article 1 d'attribuer à la commune d'Ambarès et Lagrave une subvention à hauteur de 200 000 € portant sur la réalisation d'un terrain de football synthétique,

Article 2 d'autoriser Madame la Présidente à signer ainsi que tout document relatif à cette décision, notamment la convention financière entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès et Lagrave,

Article 3 d'imputer le versement de la participation accordée par Bordeaux Métropole au chapitre 204, article 2324, fonction 515 du budget des exercices concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,